

ENSEIGNER UNE MORALE LAÏQUE ?

Évoquant, comme un projet, l'enseignement de la morale laïque, M. Peillon déclarait :

Je souhaite pour l'école française un enseignement qui inculquerait aux élèves des notions de morale universelle, fondée sur les idées d'humanité et de raison. La République porte une exigence de raison et de justice. La capacité de raisonner, de critiquer, de douter, tout cela doit s'apprendre à l'école.¹

Il y a là, et tant mieux, l'ordinaire d'une foi républicaine, d'un rationalisme, dont la France ne saurait se départir sans perdre une part de l'identité qu'elle aime à se reconnaître. Il est difficile par ailleurs de ne pas se réjouir d'un discours qui va au contraire d'un autre affirmant que « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé »².

Notre ministre estime que « la laïcité comme fait juridique, philosophique et historique n'est pas suffisamment étudiée ». Il est normal de vouloir que celui qui est éduqué comprenne peu à peu la conception qui a décidé des orientations de son éducation et qui réglera une partie de sa vie de citoyen. M. Peillon ajoute qu'« il faut assumer que l'école exerce un pouvoir spirituel dans la société. » Dans la conception d'une école républicaine, c'est bien une morale, relative à une idée de l'homme, à ce qu'il peut ou non prétendre savoir de lui-même et du monde, qui préside à ce qu'est l'éducation scolaire. Que l'instruction soit obligatoire, selon des programmes nationaux qui s'imposent aux parents comme aux écoles privées ou publiques, en donne l'exemple. L'élection des disciplines enseignées et la conception des programmes suppose la définition de ce qui est nécessaire à un être humain. Le critère même de rationalité n'est pas neutre. Il engage dans une idée de l'homme qui en suppose le savoir et la reconnaissance. Cela n'a rien d'une évidence et l'on sait quelles convictions cela a pu heurter et peut encore heurter. Ce que dit la laïcité c'est qu'une vie bonne est une vie libre et qu'une vie libre exige qu'on soit instruit des savoirs nécessaires à l'exercice de ce qui est ainsi entendu comme une nature humaine. Ce qu'elle dit c'est qu'aucune éducation n'a à décider pour chacun de ce qu'il fera de sa vie mais qu'il faut permettre à chacun de s'orienter dans la pensée et dans la vie. Républicaine, cette morale laïque signifie qu'on est humain par nature et par histoire, comme partie d'un tout dont on doit hériter, qu'il n'y a pas de bien personnel qui se définirait indépendamment de l'héritage critique du passé de l'humanité. Enseigner l'histoire ou la littérature, comme la physique ou la biologie, c'est ainsi se confronter, de différentes

1. Dans un entretien accordé au *Journal du Dimanche*, le 1^{er} septembre 2012, pour cet extrait et les suivants.

2. Discours de N. Sarkozy le 20 décembre 2007 à Rome, en l'église de Saint-Jean-de-Latran. On le sait bien, il n'y a pas d'athées vertueux, seulement des chrétiens qui s'ignorent.

manières, à ce que l'humanité peut légitimement prétendre savoir d'elle-même et du monde. Il s'agit d'exercer à une intelligence sensible de ce qu'il y a de meilleur et de pire. Le point de vue d'une éducation républicaine, et elle doit s'interdire tout autre, est que la liberté est le bien. Ce n'est pas prétendre à la neutralité. Distinguer croire et savoir, ne pas reconnaître un égal statut à l'un et à l'autre, c'est interdire qu'à l'école on prétende enseigner ce qui aura pourtant structuré bien des éducations familiales tout en ne s'interdisant pas de donner à un enfant les moyens d'un recul sur ce qu'il a ainsi reçu. C'est poser la raison et la connaissance comme valeurs autant que la discipline qui leur est nécessaire. Une éducation républicaine doit conduire à reconnaître l'égalité des êtres humains, leur autonomie, ce qu'exige son plein exercice, et d'abord de vivre et de penser en commun avec d'autres.

Ce sont tous les enseignements qu'il reçoit qui doivent ainsi lier un enfant à l'humanité et lui donner à reconnaître ce qui en lui importe. Ainsi d'un enseignement scientifique s'il donne à découvrir son propre pouvoir de juger, interdisant qu'on puisse dire vrai tout et n'importe quoi selon le bon plaisir de convictions. La littérature exercera la sensibilité en la cultivant, en la confrontant aux plus grandes œuvres, donnera à entendre l'homme en situation, à faire l'expérience de l'humanité, à porter en soi « l'humaine condition »³. Un cours d'histoire le fera autrement et l'apprentissage des langues s'il est celui d'une culture. Un enfant ainsi éduqué comprendra que croire n'est pas savoir. Il en aura fait sur lui-même l'expérience. Il comprendra que les croyances religieuses ne peuvent prétendre à rien de plus qu'au statut d'opinions parmi d'autres, que si la liberté exige leur droit d'exister, et par exemple de contester publiquement cette idée qu'elles ne sont qu'opinions parmi d'autres, elle leur fait un devoir de ne pas prétendre dans la vie publique à une sacralité particulière. Les exigences de la laïcité seront devenues siennes par la constitution en acte d'une autonomie exercée dans chacune des disciplines enseignées. Croyant ou athée, il sera laïque. Être laïque c'est, dans sa vie publique au moins, faire le choix de la raison, le choix du dialogue.

Au sortir d'une éducation scolaire chacun doit comprendre les raisons de séparer les Églises et l'État, de ne pas reconnaître la notion de blasphème, et tout autre exemple qu'on voudra prendre pour incarner les exigences propres à cette « liberté de conscience » dont la laïcité est la règle particulière. L'erreur serait d'enseigner pour elles-mêmes des « valeurs » comme si elles étaient indépendantes du reste de notre identité, comme une part de soi en charge d'en réguler une autre qui lui serait étrangère. La conscience morale naît d'une conscience réfléchie et cela, qui n'est pas simple, s'opère au fur et à mesure qu'est cultivée une intelligence sensible au meilleur de l'humanité. Un enseignement séparé de morale, à part des disciplines, consacrerait une conception de la morale et de l'école qui conduirait fatalement à son échec. Il serait comme l'implant d'une conscience morale, une sorte de surmoi. Les prêches laïques ne valent pas mieux que les autres. Ils ont leurs prêtres. Rendre moral en enseignant une morale comme autant de pensées qu'il faudrait avoir, de sentiments qu'il faudrait éprouver, de principes qu'il faudrait partager et d'actions qu'il faudrait entreprendre, est un échec attendu à l'avance. L'instituteur comme le professeur ne feraient pas mieux ainsi que le curé ou l'aumônier. C'est donc aux programmes des disciplines existantes qu'il faudrait travailler plus qu'à un enseignement particulier, en même temps qu'à rendre tous les professeurs et les personnels administratifs capables de faire entendre à leurs élèves les exigences de la laïcité.

3. *Essais*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1962, livre III, ch. II, p. 782.

On peut comprendre qu'inquiète l'opinion courante que la morale relèverait des seules croyances religieuses⁴. Il est aujourd'hui des parents incroyants qui envoient leurs enfants au catéchisme ou dans des écoles privées pour qu'il leur soit enseigné des règles morales. Un vernis de bonnes manières et peut-être de bons sentiments vaut bien une messe. Mais ce qui explique, en partie, qu'on en soit là, c'est une école réduite à la « socialisation » et à la professionnalisation. Ce sont des programmes et des méthodes seulement conçus comme instruments d'une *réussite* économique et sociale. L'amoralité est dans une école qui cultive le résultat, l'évalue à la hauteur de compétences et se méprise elle-même en ne vantant que son utilité pour un devenir socio-économique. Elle est dans une école qu'on traite en moyen d'une satisfaction égoïste, un service privé, supposant une coupure radicale entre ce qu'on vient y faire et ce qu'on est.

Il est effectivement temps de refonder l'école. Il deviendra sinon très rapidement normal de payer pour une école à son service plutôt que pour une école qui n'aura plus de républicaine que le nom. Tant pis pour ceux qui ne pourront pas payer et n'en penseront pas moins. Tant pis pour l'école publique qui servira plus encore au défoulement de leur frustration, cours de morale laïque ou pas. Le citoyen sera sans Cité et exigera des lois qu'elles soient seulement l'instrument nécessaire à le débarrasser le plus possible de toute existence publique, pour le plus grand profit d'un épanouissement privé qui permettra tous les replis identitaires et les préjugés qu'on veut ici combattre.

Simon PERRIER
Président de l'APPEP
29 septembre 2012

4. Des « églises », aurait préféré qu'on dise Kant.